

DÉLIBÉRATION N° 2020-20

**RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
EN VISIOCONFÉRENCE
MODALITÉS D'ORGANISATION DE LA SÉANCE**

Le vendredi 5 juin 2020 à 14h30, les membres du Conseil d'Administration d'Arsud, régulièrement convoqués, se sont réunis en visioconférence, M. Bissière, Président d'Arsud, étant présent dans les locaux de Bouc-Bel-Air.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Robert **BENEVENTI** - M. Michel **BISSIERE** - Mme Christiane
BOURBONNAUD - Mme Laurence **CABROL** - Mme Marion **COUTRIS**
Mme Josy **CHAMBON** - M. Geoffrey **DAVID** - M. Pierre **DUSSOL**
Mme Aurélie **FERRIER** - M. Richard **GALY**
M. Michel **KELEMENIS** - Mme Jehanne **MARROU** - Mme Elodie **PRESLES**
Mme Agnès **RAMPAL** - M. Jean-Pierre **RICHARD** - M. Philippe **VARDON**
Mme Brigitte **VIRZI-GONZALES**

**ÉTAIENT ABSENTS
OU EXCUSÉS**

M. Julien **AUBERT** - M. Marc **CECCALDI** - M. Christian **ESTROSI**
Mme Chantal **EYMEOUD**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°19-586 du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur du 16 octobre 2019 portant modification des statuts de la Régie culturelle régionale et intégration de l'Arcade,

Vu l'article 6 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,

Vu la Loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

Vu la Loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions,

31 03 2020
09:30:05
31 03 2020

Considérant :

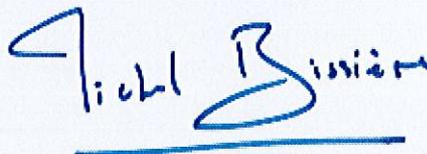
- Que chaque administrateur.trice a été informé le 29 mai 2020 de la réunion du Conseil administration de ce jour, sous ce format ;
- Qu'une proposition d'accompagnement des administrateurs pour l'usage du système de visioconférence « Microsoft Teams » a été faite ;
- Que, conformément à l'article 6 de l'ordonnance sus visée, il appartient au Conseil d'administration de déterminer les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats ainsi que les modalités de scrutin ;
- Que le scrutin est public et ne peut donc pas être secret ;
- Que les membres du Conseil d'Administration ont été invités à envoyer leurs pouvoirs dûment complétés et signés, par mail à l'adresse suivante : l.genre@arsud-regionsud.com, au plus tard **le 4 juin 2020** aux fins d'une bonne organisation de la réunion ;
- Que pour la bonne gestion de la réunion, il est demandé aux élus de ne pas modifier leur choix le jour de la séance ou en cours de séance ;
- Que la présente séance n'est pas publique ;
- Que les débats ne font pas l'objet d'un enregistrement audio et vidéo.

Le Président propose au Conseil d'Administration d'approuver :

- Que les participants sont identifiés par l'appel nominal effectué par le Président au début de la réunion ;
- Que pour chaque délibération soumise au vote du présent Conseil, à l'issue des débats, le Président procède au vote ;
- Qu'en cas d'adoption d'une demande de vote secret, le Président reporte ce point de l'ordre du jour à une séance ultérieure qui ne pourra pas se tenir par voie dématérialisée ;
- Que pour procéder au vote, il est procédé à l'appel nominal des membres qui sont invités, à tour de rôle, à faire connaître clairement le sens de leur vote (pour/contre/abstention) ;
- Les modalités d'organisation de la présente séance décrites ci-dessus.

Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.

Fait à Bouc-Bel-Air, le 5 juin 2020.



Le Président du Conseil d'Administration
Monsieur Michel BISSIERE